

Arrêté du 30 janvier 2019 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière

30/01/2019

L'arrêté du 30 janvier 2019 est relatif à l'échelonnement indiciaire des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière. Il fixe les différents indices bruts en fonction des grades et des échelons qui s'appliquent à compter du 1er février 2019 et du 1er février 2021. Ce texte abroge l'arrêté du 19 mai 2016.